



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

En exercice : 15

Présents : 14

Date de la Convocation : 08 SEPTEMBRE 2021

Votants : 14

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-et-un, le 14 septembre à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes communale sous la présidence de Monsieur Patrick MONIN, Maire, vu l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales,

*Étaient présents :*

*Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Audrey JOVER, Cécile MARIOTTE, Mylène ROSSILLON, Jeannine VAILLER,*

*Messieurs Daniel BOUCHARD, Jean-Paul DEMARTHE, Denis FENEON, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Patrick MONIN, Serge THIRARD,*

**Absents excusés :** Guillaume COULON,

Secrétaire de séance : Alexandra BONOT

**Etat civil : Naissances**

Sansa Palita PONCET KANCHANARIN le 06 août

Arya Lanna PONCET KANCHANARIN le 06 août

Lourenço MARQUES GONÇALVES le 29 août

Elise RAPPET le 30 août

**DECES**

Marie-Christine Emilia MORALÈS le 21 juillet

---

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

### **1. Somavit : procédure pour dépollution du site et abandon de terrain**

Des administrés proches de l'ancienne entreprise de réparation d'engins agricoles ont écrit aux Conseillers départementaux et au Député afin que ce terrain soit dépollué et débarrassé de toutes les machines à l'état d'épaves. Il a été rappelé que toutes les démarches entreprises par la commune sont demeurées vaines. Le député s'est rapproché de la commune afin d'envisager des solutions. Il est proposé au Conseil municipal de transmettre un nouveau courrier mettant en demeure le propriétaire de dépolluer le terrain. Ce courrier permettra d'enclencher toute autre procédure légale par la suite. Le Conseil municipal souhaite aussi recourir à un avocat spécialisé afin de conseiller au mieux sur les démarches à entreprendre.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'envoi de ce premier courrier et le recours au conseil d'un avocat spécialisé.

### **2. Terrain de Fourgeot**

Il est rappelé que la commune est partie prenante du litige concernant la pollution du terrain de Fourgeot. Ce litige est en cour de jugement auprès du Tribunal administratif. Courant juillet, la partie adverse a saisi le Tribunal civil afin de réclamer la caution de la Commune. Il s'agit d'une nouvelle demande. Maître LEMEIGNIN, avocat de la commune, n'étant pas compétent auprès du tribunal civil, il est proposé avec son accord de confier à Maître Danielle Saint-Martin Crayton la défense des intérêts de la commune devant cette

juridiction. D'autre part, il est nécessaire d'autoriser le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Civil. Arrivée de Aurore DUTARTRE à 20h28.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à ester en justice auprès du Tribunal civil,

AUTORISE le Maire à désigner Maître Danielle Saint-Martin Crayton comme défensiveuse des intérêts de la commune auprès de cette juridiction.

### **3. Réflexion pour l'accueil d'une famille afghane**

Les derniers événements se déroulant en Afghanistan ont créé des conditions de vie insupportables pour les personnes ne partageant pas l'idéologie des Talibans. De nombreuses associations luttent aujourd'hui pour que ces familles fuyant cette situation, souvent au péril de leur vie, puissent trouver accueil dans les pays occidentaux. Il est proposé au Conseil municipal d'accueillir une famille ou deux familles Afghanes sur la commune, sous réserve d'un accompagnement soutenu de celles-ci par services de l'Etat et autres partenaires sociaux.

Le Conseil municipal souhaite rencontrer un Maire d'une commune rurale de taille similaire à la nôtre ayant accueilli une ou des familles de réfugiés.

Le Conseil municipal à 7 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions

MANDATE le maire pour cette rencontre et pour poursuivre cette démarche, dans les conditions d'encadrement et d'accompagnement souhaitées par le conseil.

### **4. Assurances communales : mise en concurrence pour renégociation des contrats**

La parole est donnée à Jean-Paul Demarthe. La commune est assurée actuellement à la SMACL, avec une fin de contrat au 31.12.2021.

La commune a donné notre dédite et nous sommes actuellement en négociation avec Groupama et la SMACL. La MAIF, sollicitée n'a pas voulu donner suite. Pour faciliter la gestion de ces contrats et être plus efficace dans les négociations, la commune souhaite que tous les contrats d'assurance (biens mobiliers, véhicules, responsabilité) arrivent à échéance à la même date.

Après étude des offres par la commission budget, une proposition sera présentée à un prochain conseil municipal pour permettre à Monsieur le Maire de signer les contrats.

### **5. Dématérialisation des demandes d'urbanisme**

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir par voie électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. A compter de cette date, les demandeurs pourront donc déposer leur demande de travaux par voie dématérialisée. Une information sera communiquée à ce sujet par le biais du site internet de la mairie.

### **6. Barrières de protection des piétons**

La parole est donnée à Serge THIRARD. Afin de renforcer la sécurité des piétons au niveau du rétrécissement de la rue Basse, il avait été décidé le remplacement des barrières détériorées par du matériel neuf. Ces barrières seront amovibles et munies d'une clé destinée à minimiser les risques de vol. Après échange avec la société GIROD, celle-ci se verra confier la fourniture mais également la pose de ces barrières.

### **7. Alarme nouveau hangar**

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE. Il convient de sécuriser les locaux techniques de la commune dans le nouveau hangar. Des devis ont été sollicités pour une alarme anti intrusion, il s'avère que l'entreprise Mâcon Communication est la moins disante, pour le même type d'installation. Il est donc proposé de signer un bon de commande pour 2312,80 euros et ce sur les crédits ouverts au budget 2021.

### **8. Ecole :**

- Bilan rentrée des classes

La parole est donnée à Serge Thirard. La rentrée scolaire s'est dans l'ensemble bien déroulée, le protocole sanitaire actuel n'ayant pas particulièrement alourdi les mesures déjà en vigueur fin juin 2021. Des projets sont déjà en route avec notamment un cycle de sorties piscines fin 2021/début 2022. Les effectifs sont importants, ce qui se ressent au niveau des activités périscolaires, à la garderie, dans les transports avec deux rotations de bus le midi, à la cantine.

- Equipement numérique : changement du prestataire.

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE. La commande initiale à l'UGAP n'a pas pu être honorée. Une commande a donc été réalisée auprès de MANUTAN. La commande sera réceptionnée prochainement.

- Convention de mise à disposition d'une agente communale auprès du SIVOS

La parole est donnée à Serge Thirard. Suite au décès de Marie-Christine ROUTIN en juillet 2021, son implication, son sérieux et son dévouement toutes ces années au service des enfants de la cantine sont rappelés. C'est Annabelle MICHAUDET qui a été choisie pour la remplacer. Afin de ne pas trop compliquer les démarches administratives, elle est embauchée par la mairie d'Azé puis mise à disposition du SIVOS, pour 2h15 par jour de surveillance de la cantine.

## **9. Ressources humaines :**

- Tableau des effectifs

Le calcul des contrats annualisés doit être revu chaque année. Dans ce but Le CDG 71 nous propose de mettre à jour le tableau des effectifs afin de prendre en compte ces changements et de ne pas revenir sur ce point chaque année. Avec les changements d'organisation à la cantine il convient d'augmenter d'un quart d'heure le temps de travail quotidien d'un agent de surveillance, qui sera refacturé au SIVOS. Un quatrième poste de surveillante de la garderie périscolaire sera ouvert en janvier 2022.

- Emplois estivaux

La parole est donnée à Serge Thirard. Suite à la décision du conseil municipal, deux jeunes ont été recrutés pour les mois de juillet et août 2021, dans le cadre du dispositif mis en place par le Conseil Départemental (qui en contrepartie finance des dépenses d'investissement de la commune). Les deux personnes recrutées se sont montrées très volontaires et ce renfort estival s'est avéré très positif, en permettant notamment une présence plus importante sur les espaces verts, les massifs et la voirie communale mais aussi en faisant avancer plusieurs projets (mur de l'église, clôture de la lagune...). L'équipe municipale tient à remercier Maël Bertrand et Maxence Braillon pour leur sérieux et leur investissement lors de leur période d'embauche.

## **10. Assurances complémentaires : proposition du centre de gestion**

Par délibération du conseil en date du 17.11.2020, nous avons adhéré à l'appel d'offre du centre de gestion pour les risques statutaires. L'appel d'offre a abouti, il est proposé d'adhérer au contrat du centre de gestion, avec le courtier Gras-Savoie.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce contrat, plus avantageux, plus simple de gestion et avec une couverture plus conséquente

## **11. ONF : proposition de coupes**

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE. Pour information, le chemin desservant les affouages dans le secteur du Bois Carré n'a pu être réalisé dans les délais prévus compte tenu des intempéries. Les travaux réalisés par l'entreprise Greuzard sont de très bonne qualité et permettent ainsi de sortir du bois dans de bonnes conditions pour la commune et pour les propriétaires privés.

Travaux réalisés pour un coût d'environ 3 000 euros.

Pour 2022, l'ONF propose d'exploiter la parcelle 124. Différentes parcelles, dont la situation a été annoncées en conseil, ne pourront pas pour l'heure être exploitées faute de dessertes sécurisées.

Une rencontre avec l'ONF est programmée pour faire le point sur la gestion du patrimoine forestier d'Azé qui représente un peu plus de 400ha.

Les affouagistes pour 2021/2022 sont invités à se faire connaître en mairie avant le 10 octobre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

### **PREMIÈREMENT,**

1 – APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 (coupes réglées):

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
124a	4.85	ACT

2 – SOLLICITE le report du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
1a	4.50	E4	2023	Capital forestier
110	10.50	SF	2025	Manque de desserte
111	6.58	SF	2025	Manque de desserte
203	3.97	TS	2023	Manque de desserte
219	13.32	ACT	2025	Manque de desserte
220	6.72	ACT	2025	Manque de desserte
216	13.34	EMC	2025	Manque de desserte
217	8.55	ACT	2025	Manque de desserte
218	9.84	ACT	2025	Manque de desserte
221a	10.11	EMC	2025	Manque de desserte

### **DEUXIÈMEMENT,**

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2021 : 1 – VENTE EN BOIS FACONNES des futaies par l'O.N.F, le surplus étant : délivré à la commune ou vendu (2). Exploitation conditionnelle à la création d'une route forestière.

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes	Année de délivrance
124a	Chênes	2024	2022

### **TROISIÈMEMENT – pour les coupes délivrées :**

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

La commune demande le concours de l'ONF pour le lotissement de la (des) coupe(s) délivrée(s) ci-dessus.

En cas de concours, la rémunération de l'ONF sera facturée sur la base d'un devis.

Le Conseil Municipal

FIXE le volume maximal estimé des portions à 30 stères ;

ARRÊTE le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15 octobre au 15 avril
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15 avril au 15 octobre
- Façonnage et vidange des houppiers : 15 avril au 15 octobre

\*Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune, sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le conseil municipal.

## **QUATRIÈMEMENT**

ACCEPTE sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

### **12. Fond de transformation numérique : appel à projet France Connect**

La Préfecture de Saône-et-Loire a fait parvenir une note concernant la transformation numérique dans les collectivités territoriales de Saône-et-Loire. A savoir :

- Ouverture du dispositif France Connect : c'est faciliter l'accès à de nouveaux services en évitant la création de nouveaux services. Plus de 700 services accessibles par ce biais. Une aide forfaitaire peut-être attribuée à la commune pour déployer cet outil.
- Aide à la transformation numérique des collectivités territoriales pour l'achat de logiciel de gestion de la garderie périscolaire, dématérialisation des demandes d'actes d'état civil, etc...
- Formation « Aidant connect » qui permet à des aidants professionnels de réaliser des démarches administratives en ligne.
- L'information et un accès France Connect sera mis sur le site internet d'Azé.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches pour l'appel à projet France Connect

### **13. Convention SYDESL**

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE. Le SYDESL propose de signer une convention pour permettre à la commune d'accéder à un cabinet d'étude qui établira un diagnostic et émettra des propositions d'actions d'efficacité énergétiques sur le patrimoine bâti.

Les études énergétiques seront prises en charge en partie par le SYDESL, 50%, et par la commune, selon des bases plafonnées, le coût pour la commune est estimé à 1 000 euros, sommes à prévoir dans les budgets futurs. Paiement à réception des livrables dans un délai maximum de 3 ans après signature de la convention. Toutefois si après attribution du marché par le SYDESL, le coût des études était trop important la commune pourrait exercer un droit de rétractation.

Le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

### **14. Bilan animation de l'été**

Le Festiv'Halles a rencontré un franc succès cette année.

Malgré l'annulation de la Foire d'Azé, les élus ont souhaité maintenir la fête foraine qui a bien été fréquentée.

### **15. Ouverture épicerie**

Suite à la décision du conseil de donner à bail le local du rez de chaussé de la maison de la place, le projet est devenu réalité. La nouvelle épicerie d'Azé ouvrira ses portes le 24 septembre à 7h30.

De menus travaux relevant du propriétaire ont été réalisés : sécurité incendie, électricité courant faibles, et portes.

Le conseil municipal se réjouit de cette ouverture et adresse tous ces vœux de réussite aux jeunes entrepreneurs, et invite les Azéens à fréquenter ce nouveau commerce de proximité.

### **16. Devis**

La parole est donnée à Serge Thirard. Le programmeur du chauffage de la salle des fêtes du haut n'a toujours pas pu être redémarré. Les différents électriciens qui sont intervenu n'ont pas pu le faire

fonctionner durablement et ont tous conclu à un dispositif très complexe d'utilisation. Un devis a donc été demandé à l'entreprise MICHELET pour l'installation d'un appareillage plus simple, pouvant être programmé par nos agents communaux. Le devis correspondant, qui se monte à 456.00 euros TTC, est accepté à l'unanimité.

### **17. Travaux effectués et en cours**

L'embauche des deux emplois saisonniers a permis de réaliser certaines tâches : pose de la clôture à la lagune, réparation du mur écroulé à l'église, nettoyage du cimetière, signalétique au sol. L'entretien des différents massifs (désherbage et entretien des plantations) a été particulièrement suivi et a nécessité une présence importante compte-tenu des conditions pluvieuses. Des trous ont été rebouchés sur plusieurs chemins de la commune. Les travaux nécessaires ont été effectués à l'école en prévision de la rentrée scolaire. Les rideaux ont été posés à la cantine sur les fenêtres exposées au soleil. Suite à de nombreux problèmes survenus aux Tilles, un agent technique demande à ne plus intervenir sur l'entretien des espaces verts. Une entrevue sera organisée avec le conciliateur de MACON HABITAT pour exposer les difficultés rencontrées par les agents communaux.

### **18. Questions diverses :**

- Droit de préemption urbain
  - i. Parcelle C1707  
La Commune renonce à son droit de préemption.
  
- Réaménagement Mouge.

La première loi sur l'eau de 1992 a jeté les bases d'une réglementation visant à protéger et à gérer tout ce qui se rapporte à l'eau que ce soit les prélèvements, les rejets, les travaux sur les cours d'eau, les plans d'eau, etc...Elle a été révisée en 2006, mais l'esprit fondamental est resté le même, la loi se bornant à préciser ou à renforcer certains aspects de la procédure. La loi vise la réalisation de conditions permettant "un bon état écologique des eaux" en 2015, conformément à la directive européenne du 23 octobre 2000.

#### **Travaux de renaturation de la Mouge**

Entre le chemin allant au Bois Carré et le moulin de Fourgeot, la Mouge et le ruisseau Joux avaient été détournés de leur lit et ils longeaient la route départementale. Les travaux entrepris actuellement par le conseil départemental pour un coût avoisinant les 300 000 euros, avec le soutien de l'agence de l'eau, consistent à remettre la rivière dans son lit initial. Les berges vont être végétalisées, dès cet automne, la pêche électrique de la rivière a montré la richesse de ce bien commun.

#### **Écluse vers le moulin Pommier**

La restauration de la continuité écologique de la Mouge oblige la mise en conformité de certains ouvrages. Dans ce cadre le vannage situé vers le moulin Pommier n'a plus aucune utilité. Le moulin ayant perdu son droit d'eau. Ce vannage est concerné par la restauration de la continuité.

Le vannage n'ayant aucun propriétaire déclaré, il est proposé par les services de l'Etat que la commune s'en déclare propriétaire. En effet ce vannage repose sur des parcelles communales.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier, sans incidence financière.

#### **Mise en conformité des ouvrages sur la Mouge vers le moulin Pommier**

Les propriétaires d'ouvrages situés sur des cours d'eau en liste 2, comme la Mouge, ont l'obligation de restaurer la continuité écologique lorsque celle-ci a été interrompue. Cette mise en conformité doit être réalisée avant 2023. Des études préalables sont nécessaires pour engager les travaux utiles.

La Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomérations est aujourd'hui compétente en ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques et propose de conduire les études préalables Ces études seraient d'un coût de 20 000 euros, dont le financement viendra par l'agence de l'eau, MBA et les propriétaires concernés. La part de la commune sera de 1 400 euros, montant à prévoir au budget 2022.

Les propriétaires impactés par ces travaux sont associés à la démarche.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec MBA pour les études citées.

### **Seuil sur la Mouge au niveau du camping**

Un petit seuil a été mis en place vers le camping. Ce seuil a pour objet d'alimenter le lavoir de Rizerolles. Ce petit barrage empêche la continuité de la rivière, il convient de le supprimer.

Un dossier en ce sens sera déposé aux services de l'Etat, pour permettre ces travaux au printemps 2022. Ces travaux ne nuiront pas à l'alimentation en eau du lavoir, patrimoine communale.

Une délibération sera prise en temps voulu.

- Point sur la cantine

La parole est donnée à Serge Thirard. L'attention est à nouveau appelée sur la fréquentation de la cantine, qui est très importante (avec un maximum de 122 repas sur une journée sur semaine 36). Couplé aux deux rotations du bus, ceci entraîne une situation plus compliquée pour le personnel et les enfants et des difficultés en matière de place et de mobilier. De premiers ajustements d'horaires ont été effectués en lien avec la mairie et le SIVOS

- Electricité/plomberie

La parole est donnée à Serge Thirard. Concernant l'électricité, les interrupteurs de la garderie des grands ont été changés. Concernant la plomberie, l'entreprise DESMARIS a mis en place l'adoucisseur à la cantine en conservant un point d'eau non adoucie, et a changé la robinetterie de l'évier de l'étage à la mairie. L'entreprise MURY est intervenue pour la fuite au niveau du circuit de chauffage de l'école, et pour donner les explications et faire les ajustements nécessaires pour que l'entretien de la VMC cantine puisse être assuré.

- Mur de l'église

La parole est donnée à Serge Thirard. Les agents de la commune ont pu dégager le temps nécessaire cet été pour avancer sur le chantier de rénovation du mur d'enceinte de l'église. La démolition du mur le long du pignon des voisins ainsi que la reconstruction du mur écroulé sont à présent terminés. Le responsable du chantier du Grand Site est passé sur place et a fait part de sa satisfaction concernant le travail effectué. Un bilan sera fait sur place avec lui à une date qui reste à programmer. Le conseil remercie à nouveau les employés communaux pour leur investissement dans ce travail. Les pierres restantes vont être évacuées, les plus belles serviront à mettre en place des murets autour des massifs de Rizerolles et Donzy.

- Episode de vent des 23/24 juillet

A cette occasion, des branches ont été déposées le 25 juillet devant la mairie. Cette incivilité anonyme est l'occasion de rappeler que la commune s'est mobilisée à la suite de cet épisode de vent, avec notamment le tronçonnage, par des élus, d'un arbre barrant le chemin de la Motte et par un tour de la commune effectué le week-end afin de voir s'il restait des situations problématiques à régler.

- Feux dans la commune. Il est rappelé que les feux sont interdits
- Fleurissement : Des plantes vivaces et/ou bisannuelles seront achetées pour compléter le fleurissement sur la commune
- Proposition d'animation sur le marché dominical : Venu d'un magicien sur le marché dominical
- Ambroisie : le PETR organise prochainement une réunion concernant la lutte contre l'ambroisie et le moustique tigre ouverte aux Conseillers et aux agents communaux
- Collectif porte de Cluny
- Vente de quenelles le 10 octobre
- Fête de la bière aura lieu le 30 octobre
- Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) : le diagnostic a été réalisé mais les lignes directrices ne sont pas encore décidées. Ces éléments serviront pour l'établissement de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

## 19. Tour de table

Serge THIRARD : il y a eu deux fuites d'eau successives sur le réseau d'eau sur le chemin des Saint Jean à Conflans. Le problème sera abordé lors de la prochaine réunion du Comité Syndicale du Syndicat des Eaux.

Dany GRANDJEAN : Y'a-t-il des nouvelles de l'étude de ruissellement des eaux aux Burchères ? Réponse de Jeannine VAILLER qui est en contact régulier avec SUEZ : Suez va transmettre ses conclusions dans un délai proche. Eiffage doit intervenir après les vendanges pour la finalisation des travaux d'enrobés sur les 3 tronçons rénovés (La Michaude, Route du Château et Moulin Piquet)

Aurore DUTARTRE : Au vu des contraintes sanitaires encore en cours à cette date, cette année encore, le repas offert aux « aînés » est annulé. Seuls les colis seront offerts. Un mot à l'attention des parents de l'école sera distribué afin de rappeler que le stationnement sur les trottoirs le long de l'école et de la mairie est interdit. Cela engendre de très graves problèmes de sécurité pour les enfants sortants de l'école qui sont obligés de marcher sur la route. La gendarmerie a été sollicitée.

Denis FENEON : La commune pourrait-elle installer une pancarte pour signifier qu'Azé est en zone rurale.

Daniel BOUCHARD : 2 arrosoirs ont disparu au cimetière. La circulation des piétons le long de la départementale avant l'embranchement pour Donzy le Perthuis est de nouveau impossible, le bord de la route étant envahi par la végétation. Réponse du Maire : bien que ce lieu ne relève pas de la responsabilité de la commune, les renouées du Japon seront coupées.

Cécile MARIOTTE : le classement des archives de la commune avec inventaire a été réalisé par le CDG

Mylène ROSSILLON : Fibre : pas de nouvelles sur l'état d'avancement des chantiers ? Les panneaux d'affichage sont en très mauvais état.

Audrey JOVER : plusieurs commerçants demandent un arrêt minute.

Véronique DUFETRE : Geoffrey Schatz est à nouveau champion de France de la Montagne. Le conseil municipal le félicite. Une réunion avec le notaire est prévue pour le renouvellement des différents baux.

Classement des archives de la commune avec inventaire a été réalisé par le CDG

Fibres : pas de nouvelles sur l'état d'avancement des chantiers

Schatz nouveau champion de France Montagne. Le conseil municipal le félicite

Réunion avec un notaire pour la mise à plat des baux

Le stationnement d'un camion gênant la circulation rue de Cluny a fait l'objet d'une discussion.

La séance est levée à 23h30

Prochain conseil le 12 octobre 2021 à 20 h 00 à la salle des fêtes.

---